

POUR QUI?

Le service s'adresse à toute personne adulte :

- Ayant un handicap reconnu par la M.D.P.H. ou en cours de reconnaissance, une préconisation d'un suivi du Service d'accompagnement à la vie sociale par la M.D.P.H.,
- Vivant dans son propre logement ou en projet d'installation,
- Agée de plus de 20 ans et sans limite d'âge

L'intervention du Service d'Insertion / Service d'accompagnement à la vie sociale se fait à la demande de la personne accueillie, sa famille ou son représentant légal

OBJECTIFS

Quels sont les objectifs du Service d'Insertion / Service d'accompagnement à la vie sociale ?

- Développer ou maintenir l'autonomie de la personne en situation de handicap
- Maintenir ou renforcer les savoirs initiaux
- Favoriser l'acquisition de nouvelles capacités

POURQUOI?

- Une aide dans les démarches administratives,
- Un soutien à l'apprentissage et à l'organisation de la vie quotidienne (repas, achats, utilisation des moyens de transport, entretien du linge, etc.),
- Une aide dans la recherche de loisirs,
- Un appui à l'amélioration des conditions de logement (recherche de logement, aménagement, entretien, déménagement),
- Un accompagnement dans la recherche d'un emploi,
- Un lien dans les relations sociales et familiales,
- Un soutien moral
- Accompagnement médical

CADRE LEGAL

Art. D. 312-155-5

« Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes en situation de handicap par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires, professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ».

Le Service d'Insertion / Service d'accompagnement à la vie sociale propose un accompagnement :

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le

Service d'Insertion

(Service d'accompagnement à la vie sociale)

192 Rue Montéglise

N° tél : 02.33.60.75.05



Heures d'Ouvertures

Du Lundi au Jeudi

09h à 12h 14h à 18h

Le vendredi

09h à 12h 13h à 17h

Service d'Insertion

Service d'accompagnement à la vie sociale

Vous bénéficiez d'une orientation de la MDPH vers un service d'accompagnement à la vie sociale

Vous habitez le secteur du Sud Manche

Vous souhaitez un accompagnement dans votre démarche d'autonomie ?

Vous êtes locataire ou propriétaire de votre logement, ou souhaitez le devenir

Le Service d'Insertion / Service d'accompagnement à la vie sociale
Vous accueille...

Spécifique à chaque personne, c'est-à-dire, prenant en compte ses compétences, ses envies, ses besoins et son rythme d'évolution.

S'inscrivant dans une relation faite de respect, d'écoute et de confiance.

S'appuyant sur le principe de « faire avec » la personne et non de « faire à la place de ».

Avec un large travail en collaboration avec les services médico-sociaux, les associations, les services de la ville, les entreprises...